



**AU CONSEIL COMMUNAL  
DE ET A  
1659 ROUGEMONT**

**Préavis N° 01/2015**

<p align="center"><b>DEMANDE DE CREDIT POUR L'ETABLISSEMENT DU PLAN PARTIEL D'AFFECTATION « L'OUGETTE »</b></p>
---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**1. OBJET DU PRÉAVIS**

---

Le présent préavis a pour but de soumettre à votre Autorité une demande de crédit en vue de l'établissement d'un plan partiel d'affectation dans le secteur de l'Ougette pour l'exploitation d'un dépôt pour matériaux d'excavation (DMEX) d'environ 135'000 m<sup>3</sup>.

**2. DESCRIPTIF DU PROJET**

---

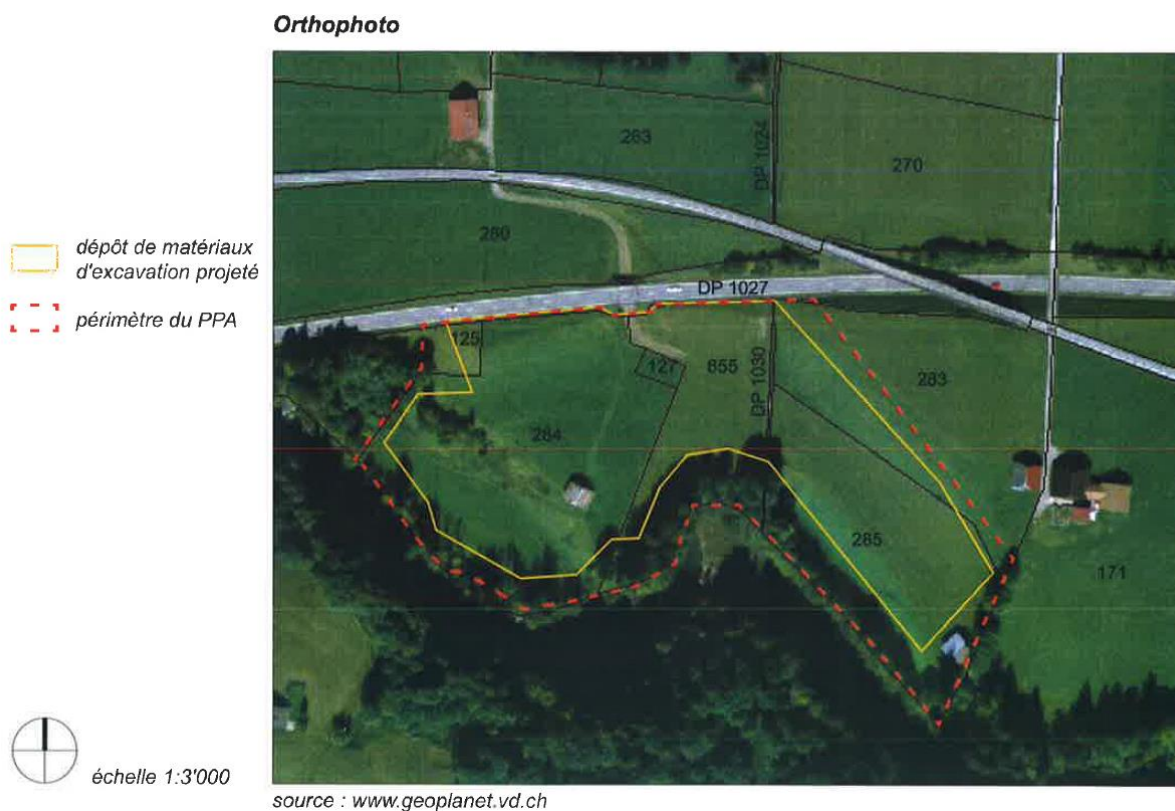
Dans le cadre de la révision périodique du Plan directeur des dépôts pour matériaux d'excavation (PDDEM), le lieu-dit « L'Ougette » a été identifié comme propice pour la réalisation d'un dépôt de matériaux d'excavation (DMEX).

Ce type d'aménagement ne pouvant pas se faire en zone agricole, il est nécessaire, dans un premier temps, de changer l'affectation du terrain ce qui doit être fait au moyen d'un plan partiel d'affectation.

Afin de définir la faisabilité du projet, la Municipalité et l'entreprise Moratti & Fils qui exploitera le site, ont mis sur pied un groupe de travail composé des bureaux suivants :

Travaux d'urbanisme :	GEA SA
Travaux d'ingénieurs :	Sabert SA
Travaux environnementaux :	Ecoscan SA
Travaux de géomètres :	ORCEF SA

### 3. SITUATION DU SOL



Les propriétaires concernés par ce projet sont :

N° de parcelle	Propriétaire	Surface de la parcelle	Surface dans le PPA
DP1030		129 m <sup>2</sup>	129 m <sup>2</sup>
125	Etat de Vaud	3'766 m <sup>2</sup>	~630 m <sup>2</sup>
127	Succession de François de Siebenthal	242 m <sup>2</sup>	242 m <sup>2</sup>
283	Turrian Louis-Philippe	9'501 m <sup>2</sup>	~3'245 m <sup>2</sup>
284	Succession de François de Siebenthal	13'133 m <sup>2</sup>	13'133 m <sup>2</sup>
285	Cottier Philippe	8'641 m <sup>2</sup>	8'641 m <sup>2</sup>
655	Cottier Philippe	5'972 m <sup>2</sup>	5'972 m <sup>2</sup>

Les propriétaires susmentionnés ont tous été approchés et ont donné leur accord à la réalisation de ce projet.

---

#### 4. BUDGET

---

Les offres des divers bureaux se présentent comme suit :

GEA SA	CHF 52'336.80 TTC
Ecoscan SA	CHF 19'440.00 TTC
Sabert SA	CHF 17'917.20 TTC
ORCEF	<u>CHF 14'000.00 TTC</u>
<b>TOTAL</b>	<b><u>CHF 103'694.00 TTC</u></b>

Au vu des chiffres ci-dessus la Municipalité vous prie de bien vouloir vous prononcer sur l'octroi d'un crédit de CHF 104'000.- TTC.

---

#### 5. FINANCEMENT

---

Le financement de ce projet sera réparti entre la Commune de Rougemont et l'entreprise Moratti & Fils. Suite à une discussion avec M. Max Moratti, la Municipalité a décidé de prendre à sa charge les études préparatoires. Il lui semblait en effet important de pouvoir assurer la faisabilité de ce projet avant d'entamer les démarches lourdes et coûteuses.

Au vu de ce qui précède, l'engagement de la Commune de Rougemont ne se portera qu'à CHF 20'000.-, le solde étant à la charge de l'entreprise Moratti & Fils.

---

#### 6. CONCLUSIONS

---

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité de Rougemont vous prie Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

*Le Conseil communal de Rougemont, dans sa séance du 17 mars 2015*

- Vu** le préavis N° 01/2015
- Ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet
- Attendu** que cet objet a été porté à l'ordre du jour



#### DECIDE


- **d'autoriser** la Municipalité à établir le PPA L'Ougette
- **d'octroyer**, à cet effet, un crédit de CHF 104'000.-
- **de financer** ce montant :
  - o par les liquidités communales pour la part de CHF 20'000.-, par un dépassement de budget sur le compte 4110.3185 « Etudes + Expertises + Inventaire »
  - o par l'apport de l'entreprise privée pour le solde estimé à CHF 84'000.-

Ainsi délibéré en séance de Municipalité, le 09 février 2015 pour être soumis au Conseil communal de Rougemont, le 17 mars 2015.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :  La Secrétaire : 

Claire-Lise Blum  Janick Lenoir

The seal is circular with the text 'MUNICIPALITE DE ROUGEMONT' around the perimeter. In the center is a coat of arms featuring a shield with a crown on top, flanked by two figures. Below the shield is a banner with the motto 'L'UNITE FAIT LA FORCE'.

Délégué municipal :

- M. André Reichenbach